# Collectif CGT
# des Agents des SDIS

## Déclaration CGT à la CNSIS du 19 février 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Chers Collègues

Le 27 décembre 2013, un sapeur-pompier professionnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère était atteint au visage par un projectile tiré par les forces de l'ordre.

Cet acte n'est malheureusement pas un acte isolé : les dispositifs policiers disproportionnés mis en place par les préfets et à la demande du gouvernement actuel comme du précédent, sont inadmissibles.

L'exemple de l'Isère est des plus criants : quatre manifestations, dont deux en présence des forces de l'ordre, se sont soldées par deux blessés graves et des débordements, deux autres manifestations sans présence des forces de police ont eu lieu sans aucun incident.

Mesdames, Messieurs quelles conclusions en tirez-vous ?

Autre S.D.I.S., mêmes méthodes : celui de l'Hérault où les élus méprisent totalement les agents.
Peut-on parler de démocratie et de dialogue social dans un pays où les salariés n'ont pour seule réponse que le déploiement policier.

Aujourd'hui, ce sont tous les départements de France qui s'embrasent ou qui sont sur le point de s'enflammer.

Mesdames, Messieurs les élus, vos sapeurs-pompiers ne savent plus comment se faire entendre car ceux qui sont censés appliquer les lois et règlements de la République sont les premiers à ne pas vouloir les appliquer, quand ils ne sont pas les premiers à s'en affranchir.

Combien de Présidents de S.D.I.S. appliquent l'obligation de négocier entre les parties pendant la durée du préavis ? Quasiment aucun !

La grande majorité des S.D.I.S. fait preuve du plus grand mépris vis-à-vis du dialogue social, du personnel et de leurs représentants.

Il n'y a qu'à constater les ravages des risques psycho-sociaux, le mal-être au travail, les tentatives de suicide, les suicides, les arrêts maladies dues aux dépressions …

Les risques psycho-sociaux ne sont pas seulement une éventualité, mais bien une réalité et la justice commence à les reconnaître : dernièrement, un jugement de la Cour de Cassation a reconnu le harcèlement moral de la part d'un supérieur hiérarchique.

**Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS**
Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
**Contact : Internet :** WWW.CGTdesSDIS.com **Mail :** Bureau.national@CGTdesSDIS.com **Fax** 01 48 51 98 20

Combien de S.D.I.S. sont dans cette situation ? Et les catégories B et A ne sont plus épargnées, même si les langues pour ces catégories commencent a se délier.

Les méthodes de management et de lean management n'y sont pas pour rien. La logique n'est plus celle de la gestion des établissements publics mais celle de la mise en place de politiques d'austérité avec pour conséquences :

- toujours plus de mépris envers les personnels

- toujours plus de violences dans les décisions (des injonctions contradictoires pour les cadres intermédiaires)

- toujours plus d'autorité

- et des travailleurs à moindre coût, quand les employeurs sont prêts à embaucher en contrat d'avenir des jeunes sans emploi, y compris des titulaires du concours de sapeur-pompier professionnel de 1ère classe pour ne les payer que 75 % du S.M.I.C. pendant trois ans.

Face à l'incapacité des Présidents de S.D.I.S. d'instaurer un dialogue social serein, il est temps pour le gouvernement et son ministre de l'Intérieur de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'ouverture de négociations et de mettre fin à cette escalade répressive.

Nous en appelons à la responsabilité des présidents de S.D.I.S. car c'est avant tout le service public de secours qui est en danger.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Chers Collègues, nous vous remercions d'avoir été attentifs.

**Fédération CGT des services publics Collectif des SDIS**
Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
**Contact : Internet :** WWW.CGTdesSDIS.com **Mail :** Bureau.national@CGTdesSDIS.com **Fax** 01 48 51 98 20